

**ANNEXE II.b.**  
**REGLEMENT D'EXAMEN**  
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel</b> <b>Spécialité :</b> <b>Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons</b>			<b>Candidats</b>				
			<b>Scolaire</b> dans un établissement public ou privé sous contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou section d'apprentissage habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public		<b>Scolaire</b> dans un établissement privé hors contrat, <b>Apprenti</b> dans un CFA ou une section d'apprentissage non habilité, <b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement privé, <b>Candidat justifiant de 3 années d'activité professionnelle, Enseignement à distance</b>		<b>Formation professionnelle continue</b> dans un établissement public habilité
<b>ÉPREUVES</b>	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode
<b>E1- Epreuve scientifique et technique</b>		<b>3</b>					
Sous-épreuve E 11 Mathématiques	U11	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
Sous-épreuve E 12 Sciences physiques et chimiques	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit et pratique	1 h	CCF
<b>E2- Epreuve technologique : étude d'un procédé</b>	<b>U2</b>	<b>4</b>	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF
<b>E3- Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>10</b>					
Sous-épreuve E31 Préparation, organisation, surveillance et amélioration d'une production	U31	3	CCF		Ponctuel oral	30 min	CCF
Sous-épreuve E32 Conduite d'un procédé ou d'un traitement	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	4 heures	CCF
Sous-épreuve E33 Intervention sur incident, aléa ou dysfonctionnement.	U33	2	CCF		Ponctuel pratique	2 heures	CCF
Sous-épreuve E34 Economie-gestion	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	GGF
Sous-épreuve E 35 Prévention-santé-environnement	U35	1	ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E4- Épreuve de langue vivante</b>	<b>U4</b>	<b>2</b>	CCF		Ponctuel oral	20 min (1)	CCF
<b>E5- Épreuve de Français et Histoire- Géographie et Éducation civique</b>	<b>U5</b>	<b>5</b>					
Sous-épreuve E51 <i>Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF
Sous-épreuve E52 <i>Histoire-Géographie et Éducation civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF
<b>E6- Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques</b>	<b>U6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	1 h 30	CCF
<b>E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive</b>	<b>U7</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel pratique		CCF
<b>Épreuve facultative (2)</b>							
EF1	<b>UF1</b>						
EF2	<b>UF2</b>						

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour

le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.